



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 29108

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, afin de connaître son opinion sur la proposition formulée par le rapport remis par M. Magendie sur l'amélioration des procédures d'appel suggérant de poser le principe d'une exécution de plein droit des jugements de première instance.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le rapport sur « la célérité et la qualité de la justice devant la cour d'appel », remis à la chancellerie le 25 juin 2008 par M. Jean-Claude Magendie, premier président de la cour d'appel de Paris, préconise diverses mesures destinées à moderniser la procédure devant la cour d'appel, sans toutefois faire de proposition relative à l'exécution de plein droit des jugements de première instance. En revanche, son précédent rapport sur « la célérité et la qualité de la justice » remis à la chancellerie le 15 juin 2004, suggérait de poser le principe d'une exécution de plein droit des décisions de première instance. Prenant en compte cette proposition, le décret n° 2005-1678 du 28 décembre 2005 relatif à la procédure civile, à certaines procédures d'exécution et à la procédure de changement de nom, a renforcé l'effectivité des décisions de première instance. Il a, en effet, autorisé une partie à solliciter la radiation de l'affaire du rôle de la cour d'appel, lorsque la décision de première instance, assortie de l'exécution provisoire n'a pas été exécutée. Il a, ainsi, rendu effective l'exécution provisoire décidée en première instance, tout en préservant l'équilibre des intérêts des parties.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29108

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6685

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10239